Informations de base

1999/2106(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Égalité des chances: participation des femmes à la recherche scientifique européenne **Subject** 3.50.06 Personnel de la recherche, chercheurs 4.10.04 Egalité des genres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	MCNALLY Eryl Margaret (PSE)	02/09/1999

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	MONTFORT Elizabeth (UEN)	04/10/1999

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/02/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0076	Résumé
13/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/11/1999	Vote en commission		Résumé
25/11/1999	Dépôt du rapport de la commission	A5-0082/1999	
03/02/2000	Décision du Parlement	T5-0032/2000	Résumé
03/02/2000	Fin de la procédure au Parlement		
20/02/2000	Débat en plénière		
27/10/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2106(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/4/10792

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0082/1999 JO C 296 18.10.2000, p. 0007	25/11/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0032/2000 JO C 309 27.10.2000, p. 0012-0057	03/02/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0076	17/02/1999	Résumé

Égalité des chances: participation des femmes à la recherche scientifique européenne

1999/2106(COS) - 17/02/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser les femmes pour enrichir et augmenter leur participation à l'effort de recherche européen. CONTENU : dans le contexte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la Communauté, objectif communautaire fondamental, la Commission propose de stimuler le débat en vue de promouvoir la participation accrue des femmes à la recherche européenne. Pour y parvenir un certain nombre d'initiatives devront être mises en oeuvre tant au niveau communautaire que national. L'objet du présent document est de se focaliser sur les initaitives à prendre au niveau communautaire et plus particulièrement via le Vème programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT). L'idée de la Commission dans cette communication est de parvenir à augmenter la participation des femmes jusqu'à aboutir à un taux de 40% de femmes dans les bourses Marie Curie, dans les assemblées consultatives et dans les panels d'évaluation sur l'ensemble du Vème programme-cadre de RDT. L'ensemble des mesures présentées par la Commission en vue d'aboutir à cet objectif peut être résumé comme suit : 1) améliorer le débat et l'échange d'expériences : un groupe d'expert(e)s, de fonctionnaires nationaux et un réseau de femmes scientifiques ont ou seront mis en place en vue à la fois d'améliorer les contacts entre instances compétentes dans les États membres et d'évaluer l'apport des femmes à la science. Un rapport devrait être publié fin 1999 sur la situation et les enjeux en la matière par le groupe d'experts communautaires; 2) adopter une approche cohérente vis-à-vis des femmes dans le cadre du Vème PCRDT : l'idée est de promouvoir la recherche PAR, POUR et SUR les femmes. a- recherche PAR les femmes : il s'agit de faire la promotion des femmes en tant que chercheurs et en tant que partie prenante aux différentes étapes des mécanismes de consultation et de mise en oeuvre du 5ème PCRDT. Une série d'initiatives sont ainsi proposées pour parvenir à une représentation de 40% de femmes dans les différents panels, assemblées et forum européen de recherche. Le même processus est visé dans le secteur de l'évaluation de la recherche. Ainsi pour chaque appel à propositions dans le cadre du Vème PCRDT, la Commission encouragera les femmes à concevoir des propositions ou à y participer et développera des programmes statistiques permettant d'évaluer la participation des femmes dans les contrats signés; b- recherche POUR les femmes : cela suppose une vigilance au niveau de l'élaboration des programmes de travail ainsi que l'analyse approfondie de la dimension de genre dans tous les domaines touchés par la recherche. Des initiatives sectorielles sont ainsi proposées au sein du Vème PCRDT afin de porter une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes (en milieu urbain, sur le plan de la recherche génétique, environnementale ou en matière de mobilité). Des études d'impact au sein de chaque programme sont également prévues; c- recherche SUR les femmes à savoir contribution que peut apporter la recherche à l'évolution de la notion de genre, des rapports sociaux de sexe et à l'élucidation de l'impact de ces notions sur la société européenne. C'est prioritairement dansle cadre de l'action-clé "amélioration de la base de connaissances socio-économiques" du programme-cadre que des actions seront développées (situation des femmes en matière d'emploi, exclusion sociale,...). 3) mettre en place une structure de coordination

pour la mise en oeuvre d'un système de veille "Femmes et sciences" au sein du Vème PCRDT, chargée de développer et d'évaluer la mise en oeuvre des actions "par", "pour" et "sur" les femmes et de collecter et de diffuser les statistiques recueillies dans la mise en oeuvre du PCRDT sur le taux de participation des femmes aux activités de recherche. Cette structure visera également à stimuler le dialogue entre les États membres et la communauté scientifique et servira de point de contact au sein de la Commission pour tous les interlocuteurs internes et externes à propos de la promotion des femmes dans recherche en Europe.

Égalité des chances: participation des femmes à la recherche scientifique européenne

1999/2106(COS) - 03/02/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Eryl Margaret McNALLY (PSE, RU), le Parlement européen approuve la communication de la Commission sur la mobilisation des femmes pour enrichir la recherche européenne. Il demande plus particulièrement : 1) à la Commission d'incorporer les résultats des recherches sur la discrimination sexuelle dans les projets relatifs au VIème programme-cadre, en particulier pour l'application de mesures et d'actions positives en matière de lutte contre la sous-représentation des femmes dans les sciences; 2) aux États membres d'augmenter le nombre de bourses mises à la disposition des femmes dans les domaines de la science et de la technologie et à prendre des mesures visant à favoriser la dissociation entre choix des études et stéréotypes de genre. Le Parlement appelle également à l'élaboration de programmes destinés à informer les jeunes filles, dès l'âge scolaire, sur les études scientifiques ainsi que sur les débouchés et carrières possibles dans ce domaine, ainsi qu'à l'adoption de mesures adéquates pour que les femmes soient en mesure d'associer vie professionnelle et vie familiale. Il invite également les réseaux de femmes scientifiques à se mobiliser dans les processus décisionnels et politiques tant au niveau de l'Union que des États membres. Il demande également des mesures du même ordre dans les pays candidats. Enfin, le Parlement prend note du fait que la Commission s'engage à faire des efforts significatifs pour accroître la participation des femmes aux programmes de recherche communautaires et qu'elle estime essentiel qu'un plancher de 40% soit recherché pour la participation des femmes à tous les niveaux de la mise en oeuvre et de la gestion des programmes de recherche. Il demande également la désignation tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres d'un fort pourcentage de femmes pour siéger au sein des comités qui définissent les politiques, sélectionnent, évaluent les projets et contrôlent les crédits. Ces comités devraient en outre être plus transparents.